



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2025/01

Date d'envoi de la convocation : 16 janvier 2025

Date d'affichage de la convocation : 16 janvier 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 23 janvier 2025

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNski Sandra, M. GRANDJEAN, Mme PIN, M. SCHWOB, M. ANDRZEJEWSKI, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. FOUGERE, M. RANEBI, Mme PILLON, Mme BAILLON, M. DURAND, pouvoir Mme GILI-TOS, Mme COHEN, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT, M. MAUGEIN, Mme KLINGELSchMITT.

*Absents
excusés
ayant donné
procuration :*

M. LECLERC, pouvoir à Mme COHEN.

Absente M. SOTHIER

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 27

Représentés : 1

Votants : 28

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Subvention à la Protection Civile en soutien aux sinistrés du cyclone Chido sur l'île de Mayotte,

Rapporteur : Monsieur MICHAUD

Il est rappelé que Mme le Maire, lors de la dernière séance du Conseil Municipal, avait proposé pour la prochaine séance de proposer une délibération pour verser une subvention aux sinistrés du cyclone Chido à Mayotte.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1111-1 du CGCT,

VU l'urgence de la situation,

Il est rappelé que Mme le Maire, lors de la dernière séance du Conseil Municipal, avait proposé pour la prochaine séance de proposer une délibération pour verser une subvention aux sinistrés du cyclone Chido à Mayotte.

Dans la suite, l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection Civile, la Croix-Rouge, France urbaine, l'Association des Nationale des Elus des Littoraux et l'Unccas, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Genay souhaite apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VERSE** un don d'un montant de 3 000€ à La Protection Civile en soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que le don sera adressé à l'adresse du siège social sis :

FNPC
Tour Essor
14 rue Scadicci
93 500 PANTIN

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025

VOTE	Pour	28	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

La Secrétaire, Nadine PIN



**Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD**



Acte certifié exécutoire après
- transmission en Préfecture le 24 janvier 2025
- publication sur le site internet de la Ville le 24 janvier